

Note de présentation brève et synthétique Compte administratif 2023

Préparé par le Maire à partir de sa comptabilité, le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin qui suit l'exécution du budget.

Il s'agit d'un document de synthèse qui présente les résultats comptables de l'exercice écoulé et rapproche les prévisions des réalisations effectives, en dépenses et en recettes.

Le service financier de la Ville et les services de la trésorerie de Lens travaillent ensemble pour vérifier, ajuster et présenter à l'examen et au vote des élus deux documents qui présentent des résultats identiques : le Compte Administratif, établi par la Ville, et le Compte de Gestion, établi par la Trésorerie.

L'ensemble des dépenses et des recettes sont réparties en 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux.

Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les chiffres en synthèse

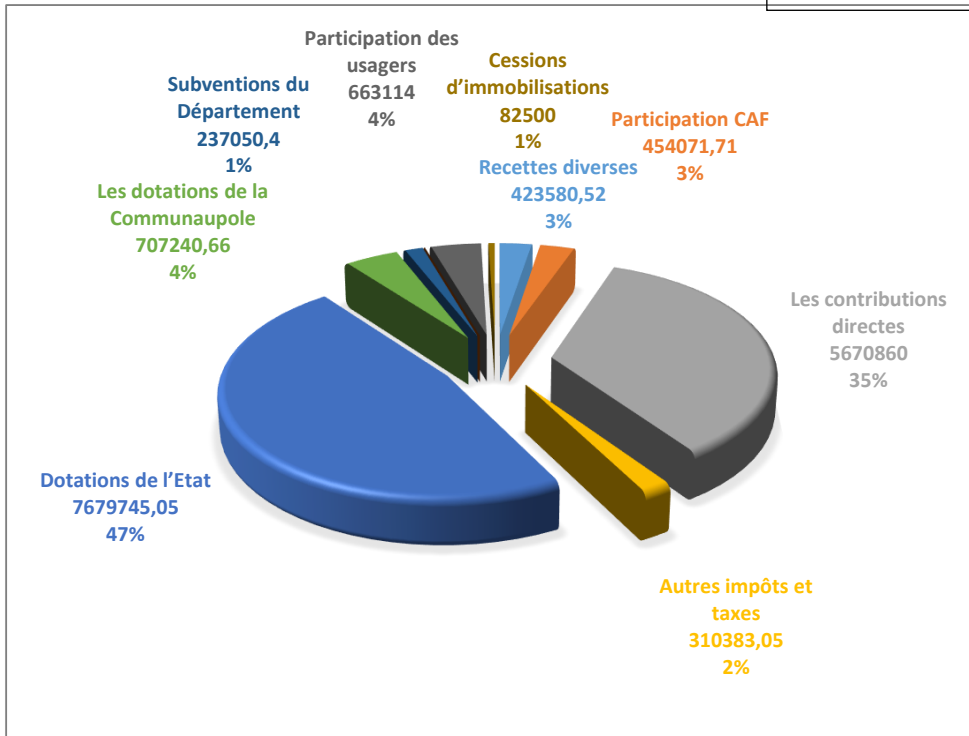
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat 2022	903 016,54 €	1 064 840,05 €	1 967 856,59 €
Recettes 2023	16 228 545,69 €	3 025 408,20 €	19 253 953,89 €
Dépenses 2023	14 687 144,81 €	3 780 754,72 €	18 467 899,53 €
Résultat cumulé à fin 2023	2 444 417,42 €	309 493,53 €	2 753 910,95 €
Reste-à-réaliser recettes		290 370,88 €	290 370,88 €
Reste-à-réaliser dépenses		1 001 276,12 €	1 001 276,12 €
Solde à la fin de l'exercice 2023	2 444 417,42 €	-401 411,71 €	2 043 005,71 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

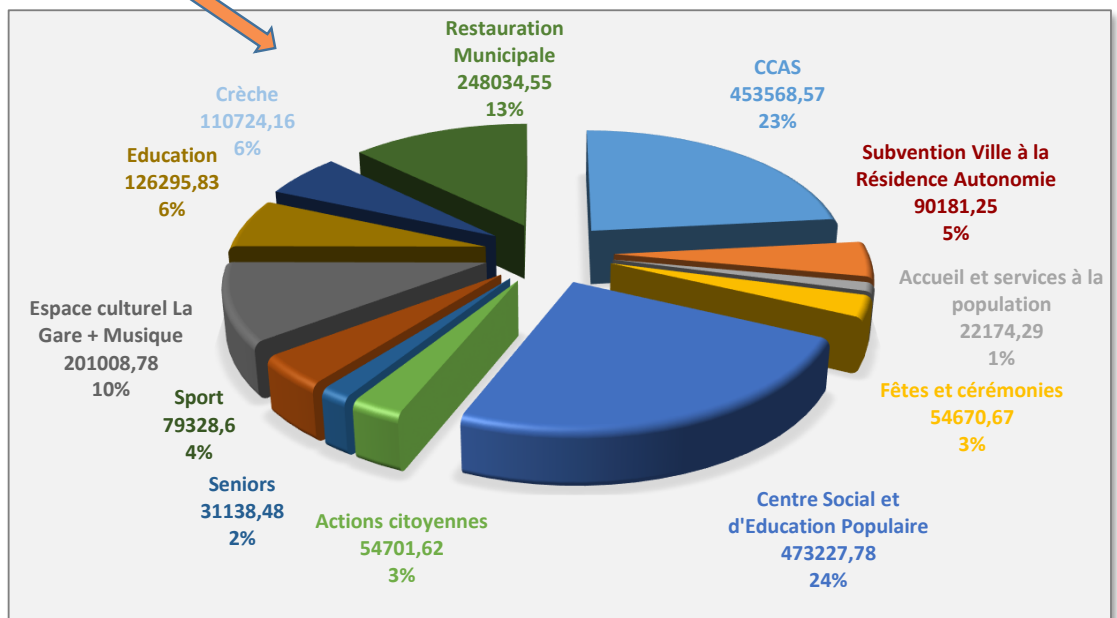
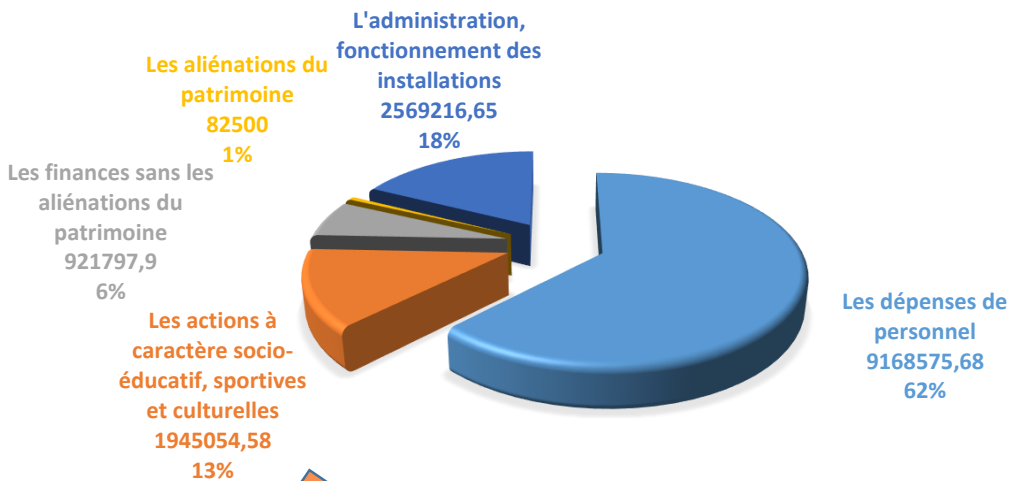
En section d'investissement	1 500 000,00 €
En section de fonctionnement	944 417,42 €

Les recettes de fonctionnement

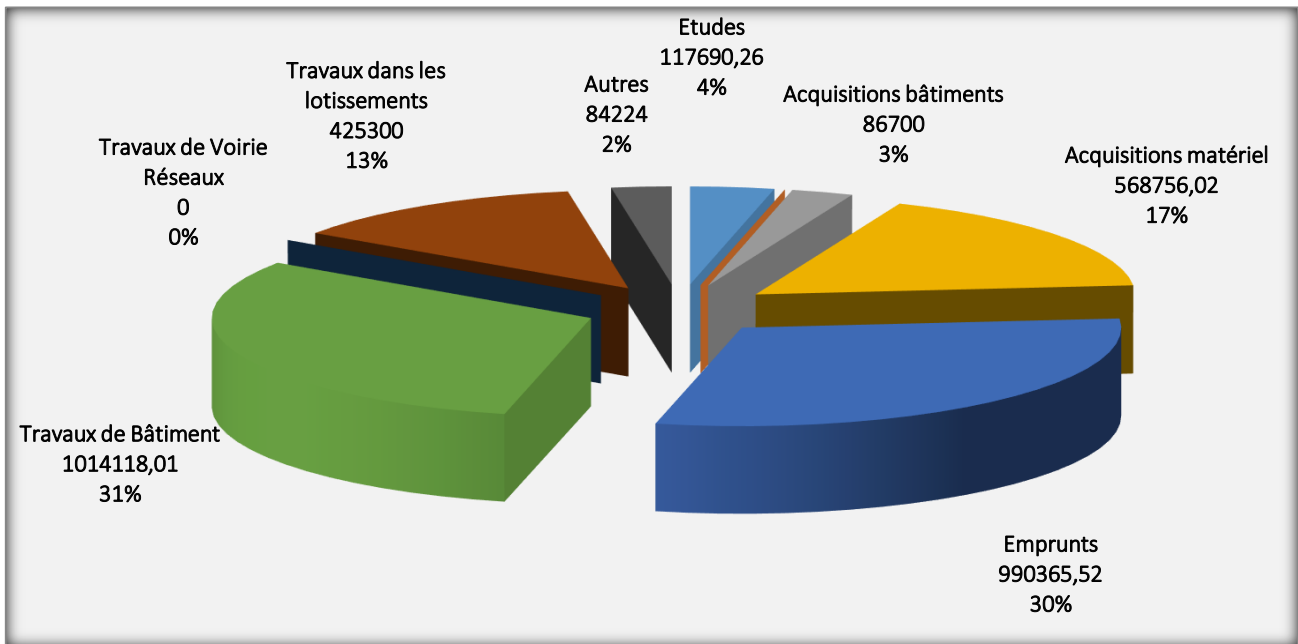
Accusé de réception en préfecture
062-216205708-20240626-SF-2024-CAVILLE-BF
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024



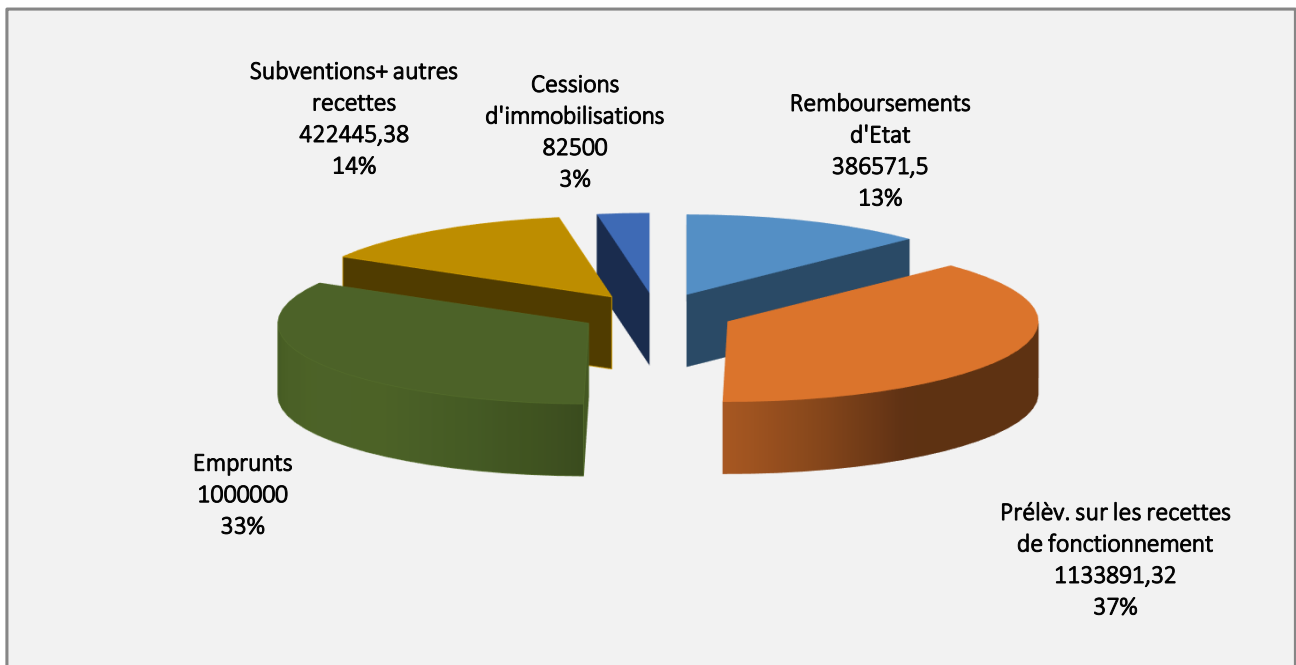
Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses d'investissement



Les recettes d'investissement



Etat de la dette

Accusé de réception en préfecture
062-216205708-20240626-SF-2024-CAVILLE-BF
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

En cours dette au 31 Dec 2023 :	8 104 920 €		
Capacité désendettement :	3,69	Seuil critique :	entre 10 et 12 ans
Taux moyen au 31 Décembre 2023 :	1,99%	Durée résiduelle moyenne :	10 ans
Nombre d'emprunts toxiques :	0		
Répartition de la dette par type de taux :	Taux fixe :	100%	
	Taux variable :	0%	

